

BARÈME DES HONORAIRES

VENTES

Honoraires T.T.C. à la charge de l'acquéreur (Sauf convention contraire)

avec un maximum	de	2 000 €	pour les parkings
avec un minimum	de	5 000 €	pour autres locaux
jusqu'à :		60 000 €	= 10 % du prix de vente

	Mandat Simple	Mandat Exclusif
de 60 001 € à 100 000 € =	10 % du prix de vente maximum	9 % du prix de vente max
de 100 001 € à 150 000 € =	9 % du prix de vente maximum	7 % du prix de vente max
de 150 001 € à 225 000 € =	7 % du prix de vente maximum	6 % du prix de vente max
de 225 001 € à 450 000 € =	5,5 % du prix de vente maximum	5 % du prix de vente max
de 450 001 € à 600 000 € =	4 % du prix de vente maximum	3,5 % du prix de vente max
au-delà de 650 001 € = max	3,25 % du prix de vente maximu	m 2.75% du prix de vente

LOCATIONS

LOCATAIRE et BAILLEUR	Visite effectuée, constitution du dossier, rédaction du bail			
	Zone Très Tendue	Zone Tendue	Reste du territoire	
	12€ T.T.C. par m ²	10€ T.T.C. par m²	8€ T.T.C. par m ²	
Etat des Lieux		+ 3€ T.T.C. par m²		

Avec un mimimum de perception de 400€ TTC pour le bailleur pour les 2 points

ARTHURIMMO ASNIERES - SARL LGC XIII CONSEILS Vente / Location / Viager Conseils en Financement et en Travaux

2 rue de la Comète – 92600 ASNIERES SUR SEINE – Tel : 01.82.83.13.13 – Fax : 01.82.83.13.14 R.C.S. Nanterre 492 579 313 – C.Prof. 1192N1128

Retrouvez toutes nos affaires sur www.arthurimmo.com – Email : lgc13asnieres@arthurimmo.com

Barème Avril 2017